

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Séverine CAPOGNA - Sébastien RUAZ - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Anne-Lise CALABRIN

Absents, excusés : Jérôme MALORON - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Virginie TARDY

Procuration : Jérôme MALORON à Sébastien RUAZ, Audrey MORGANTINI à Séverine CAPOGNA, Annabelle MORILLAS à Carole MOTTUEL

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 Septembre 2023
- Délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'admission en non-valeur des créances inférieures à 100 €
- Conclusion d'une convention de partenariat avec la Commune de Chatillon Saint Jean pour adhérer à l'entente intercommunale relative à l'ALSH Chatikids
- Travaux d'isolation (changement des menuiseries extérieures) des deux logements sociaux de la Cure
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'isolation des logements sociaux de la Cure
- Demande de subvention auprès du SDED pour l'isolation des logements sociaux de la Cure
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds intempéries pour le sinistre du 18 septembre 2023 sur l'église
- Appel aux dons de la part de l'AM26 : Les Restos du Cœur
- Appel aux dons de la part de l'AM26 : le sinistre au Maroc
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Les nouveaux contrats d'assurance ont été signés comme convenu avec la SMACL et seront applicables au 1^{er} janvier 2024
- Les délibérations approuvant le rapport de la CLECT et la modification des statuts de Valence Romans Agglo ont été transmis à l'Agglo

Approuvé à l'unanimité

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES INFERIEURES A 100 €

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances (ex : loyers impayés), le Conseil Municipal, qui dispose du pouvoir budgétaire, les admet en non-valeur. Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais prévoit que la commune prenne en charge, en attendant, la dépense.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant, la loi autorise désormais, depuis le 1er juillet 2023, la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un certain seuil. Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles l'exécutif rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante. Pour les communes, ce seuil est de 100 €.

Ainsi, en cas d'admission en non-valeur proposée par la Trésorerie (après tentative de saisie sur salaire et saisie bancaire) :

- Si le montant est inférieur à 100 €, le Maire pourra décider de la prise en charge par la commune de la dépense sans en référer au Conseil Municipal
- Si le montant est supérieur à 100€, une délibération devra obligatoirement être prise en Conseil Municipal

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CHATILLON SAINT JEAN POUR ADHERER A L'ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE A L'ALSH CHATIKIDS

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la commune de Chatillon Saint Jean, en remplacement du centre aéré associatif Kaliwali, propose un ALSH communal appelé Chatikids. Pour proposer des tarifs plus avantageux aux habitants, une entente a été mise en place avec Montmiral, Parnans et Triors. Une participation est demandée aux communes membres de l'entente pour régler le reste à charge des familles utilisatrices du centre aéré. Montmiral ayant conventionné avec Chatillon et les communes fonctionnant de pair en RPI, il est proposé de conventionner également avec Chatillon.

Ce partenariat offre deux avantages aux familles de Saint Michel qui souhaitent faire garder leurs enfants au centre aéré Chatikids :

- Les enfants des communes membres de l'entente sont prioritaires à l'inscription
- Les familles concernées payent un tarif préférentiel

Ainsi, dans le cas où la commune intègre l'entente intercommunale, les saint-michelois qui inscrivent leurs enfants à Chatikids paieront 18 € par journée d'accueil au lieu de 20 €. A ce jour, le montant qui sera demandé par Chatillon à Saint Michel au titre de la prise en charge en complément du montant prévu par les familles n'est pas encore connu. Il s'agira du coût différentiel entre le tarif payé par ses familles et le coût réel de fonctionnement du service.

Le centre aéré Chatikids propose un accueil pour la première fois aux enfants saint-michelois à partir des vacances de la Toussaint.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX D'ISOLATION (CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES) DES DEUX LOGEMENTS SOCIAUX DE LA CURE

Comme indiqué lors du Conseil municipal du 5 septembre 2023, des devis ont été réalisés pour effectuer des travaux dans les logements Rue de la Cure. Il s'agit du changement des fenêtres existantes (qui datent du début des années 1990s).

Deux devis ont été réalisés :

- BRI Mathieu : 13 798,46 € TTC
- CAMU Menuiserie : 14 417,17 € TTC

La prestation étant exactement la même, après consultation, il serait proposé de valider le devis le moins onéreux, c'est-à-dire celui de la BRI Mathieu.

Il s'agit ici seulement d'une autorisation de principe pour pouvoir faire les demandes de subvention. En effet, les crédits n'ayant pas été prévus au budget 2023 et la commune devant faire face à des dépenses imprévues avec la tempête du 18 septembre dernier, il est proposé de choisir le devis le moins cher (celui de la BRI Mathieu) mais de ne prévoir la réalisation des travaux qu'en 2024 et à la condition qu'ils soient subventionnés.

Avec les performances énergétiques demandées de plus en plus dans les logements, ce type de travaux sera vraisemblablement nécessaire à l'avenir.

Voté à l'unanimité (-1 voix – Pierre COLOMB, pour cause de conflit d'intérêt)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ISOLATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA CURE

Les travaux à la Cure (changement des fenêtres pour des fenêtres aux performances énergétiques meilleures) sont éligibles à plusieurs dispositifs de subvention.

- Comme il s'agit de travaux d'économie d'énergie, le SDED subventionne ce type de travaux à hauteur de 20 %
- Comme il s'agit d'un logement social (conventionné avec l'Etat depuis 1990), le Conseil Départemental subventionne ce type de travaux à hauteur de 50 %

Il est donc proposé de solliciter le Département et le SDED pour les subventions et ainsi arrêter le plan de financement ci-dessous :

- Montant HT des Travaux : 13 071 € HT
- Subvention Conseil Départemental : 6 535,50 €
- Subvention SDED : 2 614,20 €
- Reste à charge pour la commune : 3 921,30 €

Il est donc proposé de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDED POUR L'ISOLATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA CURE

De même, il est proposé de faire une demande de subvention auprès du SDED.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS INTEMPERIES SUITE AU SINISTRE DU 18 SEPTEMBRE 2023 SUR L'EGLISE

Lors du coup de vent qui a touché Saint Michel sur Savasse le 18 septembre 2023 en début de matinée, les toitures de l'église et du clocher ont été fortement endommagées.

Une déclaration de sinistre a immédiatement été faite auprès de la Maif, l'assureur de la commune ; une expertise a eu lieu le 2 octobre.

Des travaux en urgence pour changer les tuiles cassées de l'église et du clocher ont été réalisés, avec l'accord de l'assurance. Leur montant s'élève à la somme de 6 456 € pour la toiture de l'église (travaux réalisés par l'entreprise Lang de St Bardoux) et 14 880 € pour le clocher (par l'entreprise Traversier de St Péray).

En parallèle, un devis complémentaire a été réalisé par la société Lang pour prévoir une réfection complète du toit de l'église : pour reprendre les tuiles faitières et prévoir le nettoyage et la pose d'un hydrofuge sur les tuiles fendues (plutôt qu'un changement de tuiles, qui serait bien plus onéreux). Le coût de ces travaux complémentaires est de 21 442 € TTC.

L'ensemble de ces éléments ont été présentés à l'expert, mandaté par l'assurance. L'expert propose à la Maif (en attente d'accord de l'assurance) de prendre en charge 42 778,32 € de travaux (les travaux urgents et une partie des travaux complémentaires) et de verser immédiatement 27 697,80 € puis 10 536,18 € en différé, sur présentation de factures (après application de 4 544,34 € de vétusté du bâtiment).

Concernant ce reste à charge de près de 4 500 €, le Conseil Départemental peut participer à hauteur de 40 % en mobilisant son Fonds intempéries. La seule condition est de faire la demande de subvention dans les deux mois qui suivent le sinistre. Il est donc proposé, malgré l'absence de réponse de l'assurance pour l'instant, de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds intempéries et de voir ensuite à terme s'il peut être mobilisé ou pas.

Voté à l'unanimité

A la suite des intempéries du 18 septembre, il a également été constaté la casse de la porte avec fermeture automatique des WC publics Place Val 'Fontaine. L'entreprise qui avait fourni la porte va être sollicitée pour une demande de devis pour la réparation. Cette information a été donnée à l'expert et pourrait donc être également pris en charge par l'assurance.

APPEL AU DONS PAR L'AM26 – RESTOS DU CŒUR ET TREMBLEMENT DE TERRE AU MAROC

Avec les dégâts causés le 18 septembre et alors qu'il reste 1 015 € sur l'article comptable prévu pour les subventions aux associations (et le versement aux associations saint-micheloises n'a pas encore eu lieu), il est fait le choix de ne pas répondre à l'appel de l'AM26.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début septembre :

- Dépôts :
 - PC pour création d'un entrepôt et d'un bureau Rue Côte Maréchale
 - CUa pour un terrain Chemin Lacour
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 10 Chemin de la Grande Combe
 - PC pour une maison Chemin Lacour
- Décisions :
 - Accord pour une DP (panneaux photovoltaïques) 131 Rue de la Franquette

En matière d'urbanisme, il va falloir travailler, suite à une réforme législative, sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Il sera nécessaire, en commission d'urbanisme, d'en discuter pour définir ces zones d'accélération sur la commune (même si lors du prochain mandat, un PLUi sera mis en place, dans lequel la commune ne maîtrisera plus forcément son aménagement foncier).

Ces zones d'accélération des énergies renouvelables seront des parties de la commune sur lesquelles les projets d'implantation d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques par exemple seront prioritaires.

En effet, à partir de 2050, il sera appliqué la loi ZAN « zéro artificialisation nette » ; ce qui signifie aucune nouvelle zone ne pourra être ouverte à l'urbanisation sauf si une zone déjà urbanisée est rendue à l'agricole ou si on se trouve en zone d'accélération des énergies renouvelables. Ce nouveau dispositif sera très contraignant pour le monde rural, contrairement aux villes qui disposent de friches à réhabiliter, d'où l'opposition du Président de la Région, Laurent WAUQUIEZ sur ce sujet.

Point sur le budget

Nomenclature	Budget total	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Dépense	802 521,25	532 619,72	269 901,53	66,37
Fonctionnement	444 861,72	236 132,83	208 728,89	53,08
Ch. - 011 Charges à caractère général	88 569,00	53 027,33	35 541,67	59,87
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	76 792,00	55 966,54	20 825,46	72,88
Ch. - 014 Atténuations de produits	300,00		300,00	
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	32 144,95		32 144,95	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 677,00	6 676,62	0,38	99,99
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	237 749,77	118 490,90	119 258,87	49,84
Ch. - 66 Charges financières	2 529,00	1 971,44	557,56	77,95
Ch. - 68 Dotations aux provisions et dépréciations	100,00		100,00	
Investissement	357 659,53	296 486,89	61 172,64	82,90
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 981,00	9 980,27	0,73	99,99
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	9 221,93	9 221,93		100,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	18 935,00	17 841,67	1 093,33	94,23
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	11 250,00	10 246,20	1 003,80	91,08
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	149 565,44	90 997,06	58 568,38	60,84
Ch. - 23 Immobilisations en cours	154 511,94	154 005,54	506,40	99,67
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	4 194,22	4 194,22		100,00

Nomenclature	Budget total	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Recette	802 521,25	440 445,57	362 075,68	54,88
Fonctionnement	444 861,72	249 175,74	195 685,98	56,01
Ch. - 002 Résultat de fonctionnement reporté	91 395,77		91 395,77	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 981,00	9 980,27	0,73	99,99
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	1 665,00	3 764,44	-2 099,44	226,09
Ch. - 73 Impôts et taxes	54 481,95	45 684,00	8 797,95	83,85
Ch. - 731 Impositions directes	187 535,00	124 872,00	62 663,00	66,59
Ch. - 74 Dotations et participations	59 343,00	46 365,11	12 977,89	78,13
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	40 060,00	18 099,96	21 960,04	45,18
Ch. - 76 Produits financiers		9,96	-9,96	
Ch. - 77 Produits exceptionnels	400,00	400,00		100,00
Investissement	357 659,53	191 269,83	166 389,70	53,48
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	48 697,43		48 697,43	
Ch. - 021 Virement de la section de fonctionnement	32 144,95		32 144,95	
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations	-400,00		-400,00	
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 677,00	6 676,62	0,38	99,99
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	9 221,93	9 221,93		100,00
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	76 004,83	80 880,89	-4 876,06	106,42
Ch. - 13 Subventions d'investissement	180 719,17	89 896,17	90 823,00	49,74
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	400,00	400,00		100,00
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	4 194,22	4 194,22		100,00

Concernant les dépenses :

- Aucun dépassement de crédits n'est à noter
- En investissement, la quasi-totalité des crédits seront consommés, d'autant plus avec les travaux non prévus à l'église

Concernant les recettes :

- L'encaissement des recettes devraient être conforme au prévisionnel en fonctionnement.
- Lors de la réunion qui a eu lieu le 29 septembre avec les deux conseillers départementaux, ces derniers ont informé la commune du versement d'une aide exceptionnelle au titre des fonds de compensation versés par l'Etat aux Départements, qui ont l'obligation de la répartir entre les communes (et non plus par le biais de subvention sur projet). La commune va percevoir près de 22 000 € de recettes de la part du Conseil Départemental.

Concernant l'investissement :

- Etude pour la réalisation d'un schéma communal de défense extérieur contre l'incendie (SCDECI) :
 - 10 250 € prévus au budget
 - L'inventaire a été réalisé pour 2 242,80 € (en attente à ce jour pour la suite de la mission)
- Columbarium :
 - 5 655,60 € prévus au budget
 - Soldé pour 5 655,60 €
- Travaux d'accessibilité : rampes de sécurité et porte du cimetière réalisés pour 2 180 €
- Achat (sur les crédits 2022 restants) d'un compresseur et d'une scie circulaire pour 1 319,60 €
- Tracteur tondeuse : achat d'une nouvelle tondeuse (pour cause de panne) pour la somme de 5 699 € et reprise du tracteur en panne pour 400 €
- Voirie : les emplois et les travaux Rue de la Mère d'Aigues ont été réalisés (30 633,67 €)
- City Park (city stade, bordures et aire de jeux) : l'intégralité des travaux ont été payés (154 005,54 €).
- Ordinateur portable mairie (sur les crédits 2022 restants, reportés en 2023) pour 1 056,16€
- Achat du terrain de Mme BICHAT : l'acte a été signé et les frais de notaires ont été réglés
- Solde Côte Maréchale : il reste encore à prévoir l'achat de la voirie du lotissement et les frais d'acte pour le commodat
- Cour de l'école : la somme de 9 000 € a été prévue au budget. Aucun devis n'a été validé à ce jour en raison du coût élevé proposé par les entreprises sollicitées. La réflexion porte aujourd'hui sur deux choix d'aménagement possible : soit s'occuper de la gestion des eaux pluviales entre le revêtement en gravier et celui en goudron, soit aller vers la mise en place d'un aménagement récréatif en partenariat avec l'Amicale Laïque
- Rénovation logement mairie : les travaux sont terminés (8 304,03 €). L'appartement est loué depuis le 1^{er} octobre. Un petit local de stockage derrière la mairie va également être proposé à la location au locataire.
- Travaux d'éclairage pour le SIVU : les travaux ont été réalisés.
- Jardinières devant l'église : le projet est toujours en cours (2 000 € budgétés).

- Accessibilité / sécurité / signalisation : le panneau de bienvenue a été reçu. Un devis pour du marquage a été signé (Signal 26 : 3 260,82 €). D'autres investissements (miroirs, panneaux,) sont à prévoir.
- Des travaux supplémentaires sont à prévoir avec le sinistre qui a touché l'église le 18 septembre (au moins 21 936 € pour les travaux urgents).
- Concernant les subventions, la plupart des travaux étant terminés, les demandes de versement de subvention sont en cours ou à venir très prochainement.

Groupe de travail sécurité

Une nouvelle réunion est à prévoir pour valider définitivement la mise en place de certains équipements ou aménagements (ralentisseur devant la mairie, radar pédagogiques, silhouettes sur passages piéton...). Celle-ci aura lieu le mardi 24 octobre à 19 heures en mairie.

Locations de l'Espace du Bagnol

Pour rappel, il a été décidé que désormais, seuls les habitants de St Michel et de Montmiral ou les personnes extérieures parrainées par un habitant peuvent louer l'Espace du Bagnol.

Exceptionnellement, en raison des délais très courts (un mois) entre la décision de fermeture du Bagnol et deux mariages, les locations du 7 et du 14 octobre ont été tolérées. Il s'agit de deux mariages, pour lesquels les mariés se sont portés garants en doublant le montant de la caution (versement d'un chèque de garantie supplémentaire de 1 500 €).

Pour les locations prévues en 2024, un courrier a été envoyé par le SIVU demandant aux locataires extérieurs de trouver un parrain avant le 30 octobre. Certains contestent cette décision et demandent à pouvoir tout de même bénéficier de la salle au regard du contrat conclu en mairie sous l'ancien règlement. Si le SIVU en est d'accord, le conseil municipal propose de faire une tolérance en 2024 pour les locations déjà réservées mais de demander en plus, un chèque de garantie de 1 500 €.

PCS

Le Plan communal de sauvegarde est un document à mettre obligatoirement en place avant la fin de l'année 2024. Il s'agit d'un ensemble de fiches-réflexes et de procédures pour faire face à un évènement d'ampleur comme des inondations par exemple.

Début 2024, un groupe de travail sera mis en place pour poursuivre son élaboration. Les membres du conseil qui s'étaient positionnés pour travailler sur cette thématique lors de la séance de mars 2023 sont : Pierre C, Sébastien C, Annabelle, Ghislaine, Jérôme M, Carole et Anne-Lise. Si d'autres élus sont intéressés, ils peuvent encore intégrer le groupe.

A l'issue de la rédaction du PCS, un exercice sera à mettre en place pour tester son bon fonctionnement.

Compte-rendu du G11

Le G11 s'est tenu fin septembre à Génissieux. Plusieurs points ont été abordés :

- Les frais des écoles et notamment le coût de l'enfant refacturé par les communes disposant d'une école à celles qui n'en ont pas (comme Peyrins au Chalon ou Clérieux

à St Bardoux pour les maternelles). Le coût d'un élève est d'environ 500 € pour un primaire et 1 000 € pour un maternel.

- La réfection des voiries communales. Les kilomètres de voirie de chaque commune ont pu être comparés.
- L'ambroisie. Il pourrait être intéressant d'organiser une réunion entre les référents ambroisie des communes du G11 pour échanger sur les pratiques.
- Les zones d'accélération des énergies renouvelables
- La mutualisation de matériel. Il est proposé d'acheter des barrières supplémentaires et de faire l'acquisition de 50 grilles d'exposition.
- La gestion des gens du voyage. Des questions se posent sur la gestion de l'arrivée d'un convoi de gens du voyage alors que des aires de stationnement (payantes) existent.

Projets : Salle de Max / Rue du Chalon

La question se pose toujours de l'aménagement de cette salle pour favoriser l'installation d'un professionnel ou a minima, en faire une salle climatisée pour l'accueil de la population en cas de fortes chaleurs. De même, la rénovation de la Rue du Chalon est à réfléchir pour lancer prochainement un projet cohérent pour les dossiers de demande de subvention.

Sur ces projets, le CAUE peut venir en appui et en conseil aux côtés de la commune. Il s'agit d'une association qui aide à réfléchir sur un aménagement mais ne fait pas office de bureau d'étude ou de maîtrise d'œuvre. A raison d'une adhésion de 1 659 € par an pour quatre jours de travail sans offrir de projet abouti comme le fait un bureau d'étude, il est décidé de ne pas faire appel aux services du CAUE.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les suites à donner à ces deux projets :

- Rue du Chalon : faire intervenir un bureau d'étude ? Seulement refaire le revêtement ? Réfléchir aussi au stationnement ? Il est décidé de faire appel à un bureau d'étude pour réaménager complètement le bas de la Rue du Chalon jusqu'au lotissement La Belle Noyeraie. Un devis pour 6 300 € avait été demandé au bureau d'étude Actifi, qui avait travaillé sur la Côte Maréchale. Ce devis est validé en séance.
- Salle de Max : aménager le local ? seulement le climatiser ? Il est décidé de faire appel à un architecte pour proposer un aménagement cohérent et se rapprocher de la mission santé au Conseil Départemental pour savoir si des professionnels de santé pourraient être intéressés pour une installation à Saint Michel.

Divers

- Une prime en faveur du pouvoir d'achat a été mise en place dans la fonction publique d'Etat et hospitalière. Pour l'instant, elle n'est pas applicable à la fonction publique territoriale (dans l'attente d'un décret d'application). L'Agglo l'envisage ; ce dispositif ne sera pas obligatoire mais devra faire l'objet d'une réflexion en conseil municipal.
- La commune a été démarchée par une société qui propose la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie/salle des anciens et préau de la MAM/salle de Max. La proposition pourrait être intéressante en autoconsommation ou en cas de clim. L'investissement serait de 17 000 €, amorti sur 12 ou 13 ans (avec une évaluation du coût de l'électricité à +6% par an).
- La prochaine réunion pour le lancement du bulletin municipal de décembre est fixée au mardi 10 octobre à 20 heures.

- Le Truck Soliha sera sur la commune le 14 novembre de 10h30 à 16h30. Des flyers seront à distribuer. Une animation en parallèle par la Prévention Routière pourrait être mise en place.
- Un devis a été réalisé pour l'aménagement de la cuisine de la mairie. Une petite kitchenette serait posée et le vieil évier retiré. La mise en place de plaques de cuisson n'étant pas utile, une nouvelle disposition va être demandée au prestataire.
- Suite aux derniers orages, certaines remises en état de chemins et de la grande combe sont nécessaires. L'Agglo ayant la compétence rivière et eaux pluviales, les services de Valence Romans Agglo seront interrogés sur la possibilité d'intervenir pour gérer le fossé le long de la Rue de la Cure, qui se jette ensuite dans la Savasse. Concernant l'entretien des fossés, l'entreprise Terpend va être contactée.
- Le repas de fin d'année des seniors aura lieu le 2 décembre prochain. Il est d'ores et déjà nécessaire de réfléchir à son organisation et notamment à contacter le traiteur.
- Le Congrès des Maires à Paris aura lieu du 21 au 23 Novembre. Pierre COLOMB y sera. Quant au Congrès des Maires de la Drôme, il est prévu le 26 octobre prochain. Les conseillers municipaux peuvent s'y rendre. Pierre C, Pierre F, Anne-Lise, Ghislaine et Séverine y seront.
- Le Sénateur Bernard BUIS avait proposé d'organiser une visite du Sénat sur une journée pour le Conseil municipal. Le projet sera lancé en 2024.
- Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental, a fait parvenir une lettre de remerciement suite à sa venue lors de l'inauguration du City Park.
- Calendrier :
 - o Chemin des artistes est organisé ce week-end du 7 octobre, notamment à Crépol, Geysans, Valherbasse et St Laurent d'Onay.
 - o Réunion sur la sécurité des élus par le Préfet et le procureur de la République le 9 octobre à 17h30
 - o Réunion sur l'embellissement et le fleurissement des villages le 12 octobre à Châteauneuf-du-Rhone

Tour des commissions

- Cadre de vie :
 - Le panneau de bienvenue a été reçu. L'installation est fixée au samedi 21 octobre à 8h.
 - La date du marché de Noël a été modifiée (en raison du marché de Noël au Chalon le même jour). Ce ne sera plus le samedi 16 décembre mais le dimanche 17 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL